



Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – dépenses :

CHAPITRES DEPENSES		BP 2021	CA 2021
O11	Charges à caractère général	596 235,00	537 750,71
O12	Charges de personnel	554 250,00	541 005,75
C014	Atténuations de produits	50,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	176 916,00	176 876,25
66	Charges financières	16 156,00	16 155,72
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	1 685,36
O22	Dépenses imprévues	33 900,00	0,00
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>1 381 007,00</i>	<i>1 273 473,79</i>
O42	Opérations d'ordre	32 696,00	39 695,05
O23	Virement à la section d'investissement	791 432,00 €	
	Total	2 205 135,00	1 313 168,84

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	447	512	550	502	537
Charges de personnel	488	520	512	523	541
Atténuation de produits	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courantes	106	102	99	112	176
Charges financières	22	20	19	17	16
Charges exceptionnelles	1	2	0	0	1
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 066	1 158	1 182	1 156	1 273

En milliers d'euros

B. RECETTES :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2021 les taux d'imposition n'ont pas augmenté. En 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été transférée aux communes. Pour Saint-Laurent/Gorre cette part a été rajoutée aux 27,16%

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	27,16%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES RECETTES		BP 2020	CA 2021
O13	Atténuations de charges	20 000,00	25 672,70
70	Produits des services, du domaines	39 570,00	47 631,61
73	Impôts et taxes	844 774,00	899 154,48
74	Dotations et participations	446 335,00	481 115,13
75	Autres produits de gestion courante	158 000,00	149 719,85
76	Produits financiers	0,00	17,49
77	Produits exceptionnels	54 229,00	63 715,25
	<i>Recettes réelles</i>	1 562 908,00	1 667 026,51
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 242,00
OO2	Résultat reporté	640 985,00	640 985,27
	Total	2 205 135,00	2 309 253,78

La section de fonctionnement présente un excédent de 996 084,94€

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels-dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 328 152,11€ soit **20,47%**. En 2018 le taux moyen de l'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13%.

L'épargne nette est l'épargne brute sans le remboursement des intérêts des emprunts soit 311 996,39€ soit **19,46%**.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- En recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
16 Capital des emprunts	33 887	33 886,65	
16 Cautions reversées	3 000	300,00	2 700
27 Reversement avance budget lotissement	25 034	0	0
27 Dépôt de garantie SELI	0	1 023,68	
20/21 Travaux voirie divers 2020	6 000	5 938,44	
23 Travaux voirie 2021	85 000	30 814,80	54 185
23 Travaux Eclairage public 2020 (Latterie)	14 905	0	14 905
23 Eclairage public 2021	12 597	9 596,66	
21/23 Travaux accessibilité Ecole primaire	10 360	10 356,00	
23 Rénovation foyer-club	130 250	135 896,23	
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	582 080	103 094,56	478 985
21 Mise en sécurité cheminement l'école	2 500	0	2 500
23 Travaux bâtiments divers	187 300	176 505,40	
20/23 Aménagement logement RDC ancienne gendarmerie	104 000	0	100 000
20/23 Plans d'eau	29 885	29 421,00	
21 Acquisitions 2020	62 000	0	62 000
21 Acquisition réserve foncière 2021	418 157	0	104 000
20 Etude aménagement logements Cour des Miracles	9 900	0	9 325
21 Matériel & agencements 2020	26 150	23 618,17	
20/21/23 Matériels & agencements 2021	144 426	205 289,74	20 000
21 Travaux Enédis divers	0	1 085,40	

Total dépenses réelles	1 887 431	766 826,73	848 600
040 opérations d'ordre entre sections	1 242,00	1 242,00	0
Total dépenses investissement de l'exercice	1 888 673	768 068,73	848 600

Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
10 FCTVA	91 212,00	87 990,43	
10 Taxe d'aménagement	2 000,00	3 626,83	
1068 Excédents de fonctionnement 2020 capitalisés	321 052,00	321 052,05	
27 Remboursement avance budget station	18 208,00	18 208,00	
024 produits des cessions	10 000,00		
165 cautions encaissées	2 000,00	1 080,42	
13 subvention SEHV baisse d'énergie	6 987,00	6 987,24	
13 Subvention Travaux Eclairage public 2020 (Latterie)	12 420,00	0	12 420,00
13 subvention SEHV EP Lotissement	3 598,00	3 598,75	
13 subventions travaux Foyer-Club	109 705,00	109 705,05	
13 subventions travaux Eglise TF	390 000,00	130 599,00	259 401,00
13 subventions agrandissement restaurant	36 816,00	12 000,00	
20/23 subventions effacement étang	22 730,00	18 184,00	4 546,00
13 subvention jeux plan d'eau	5 492,00	5 492,04	
13 subvention informatique école	4 894,00	4 894,50	
21 Annulation dépense Enédis		1 302,48	
Total recettes réelles	1 037 114,00	724 720,79	276 367,00
021 virement de la section de fonctionnement	791 432,00		
040 opérations d'ordre entre sections	32 696,00	39 695,05	
Total recettes investissement de l'exercice	1 861 242,00	764 415,84	276 367,00

La section d'investissement présente un déficit de l'exercice de 3 652,89€.

L'excédent d'investissement reporté étant de 27 431,95€. Le résultat cumulé est un excédent de 23 779,06€

Affectation du résultat 2021 :

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 572 233€ (dépenses 868 600€ recettes 276 367€) minoré de l'excédent d'investissement cumulé 2021 de 23 779,06€ soit un besoin de financement de 548 453,94€.

Affectation sur 2022	
Excédent de fonctionnement 2021	996 084,94€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	548 453,94€
Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2022	447 631,00€

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
2022	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
2023	50 042,37	12 716,52	37 325,85	228 063,07
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dette par habitant

Au 01/01/2021 : 1484 habitants ; dette par habitant 202,79€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **0,917** (300 953,42/328 152,11) pour la commune.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

En 2021 la Commune n'a pas eu besoins de contracter de nouvel emprunt.

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2021 : 541 005,75€ soit 41,20% du total des dépenses de fonctionnement.

- 1 Technicien Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Adjoint administratif principal de 2^e classe TNC
- 2 Adjoint administratifs TC
- 2 Adjoint techniques principaux 1^{ère} classe TC
- 2 Adjoint techniques principaux 2^{ème} classe TC
- 1 Adjoint technique TC
- 4 Adjoint techniques TNC
- 1 ATSEM principal 1^{ère} classe TC
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement

- Dépenses : 32 754,87€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; la gestion des boues en rapport avec le COVID ; les intérêts des emprunts ; les amortissements.

- Recettes de l'exercice : 47 784,79€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR ; la subvention de l'Agence de l'Eau pour les boues ; les participations à l'assainissement collectif ; l'amortissement des subventions.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 15 029,92€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2020 soit 19 364,71€ donne un montant total de recettes de 67 149,50€ soit un excédent cumulé de **34 394,63€**.

Investissement

- Dépenses : 91 549,34€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, les écritures de TVA, le programme du diagnostic de l'assainissement collectif dans le centre-bourg et d'un branchement sur le réseau.

- Recettes de l'exercice : 67 718,17€

Elles consistent en les opérations de TVA reversées par la SAUR sur les investissements ; les amortissements ; l'acompte de subvention du Département pour le diagnostic de l'assainissement collectif.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 23 831,17€

L'excédent d'investissement reporté de 2020 soit 19 881,67€ donne un montant total de recettes de 87 599,84€ soit un déficit cumulé de **3 949,50€**.

Affectation du résultat 2021 :

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 10 811€ (dépenses 43 661€ recettes 32 850€) majoré du déficit d'investissement cumulé 2021 de 3 949,50€ soit un besoin de financement de 14 760,50€.

Affectation sur 2022	
Excédent de fonctionnement 2021	34 394,63€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	14 760,50€
Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2022	19 634,13€

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
2022	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
2023	3 866,64	207,88	3 658,76	1 829,75
2024	1 864,40	34,65	1 829,75	0

Dette par habitant

Au 01/01/2021 : 1484 habitants ; dette par habitant 13,71€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels-dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 28 905,23€ soit **72,32%**

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **0,70** (20 948,10/28 905,23) pour le budget assainissement.

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 1 365 263,28€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2020.

- Recettes de l'exercice : 1 386 069,97€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, constatation des stocks au 31/12/2021.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 20 806,69€ permettant pour la première année la prise en charge du remboursement de l'avance au budget principal (18 208€)

L'excédent de fonctionnement reporté de 2020 soit 31 039,98€ donne un montant total de recettes de 1 417 109,95€ soit un excédent cumulé de **51 846,67€**.

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 72 611,45€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, l'écriture des stocks au 31/12/2021.

- Recettes de l'exercice : 32 820,30€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2020.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 39 791,15€

L'excédent d'investissement reporté de 2020 soit 176 580,17€ donne un montant total de recettes de 209 400,47€ soit un excédent cumulé de **136 789,02€**.

Les deux sections étant excédentaires, l'excédent de fonctionnement est reporté intégralement en fonctionnement du budget primitif 2022.

Ce budget n'a pas d'emprunt.

Article 6 Le budget annexe du lotissement de La Borie

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 45 826,92€

Elles consistent en dépenses de travaux (étude de sol avant-vente ; desserte intérieure d'électricité ; parking supplémentaire et frais d'actes) et les écritures d'ordre suite à la vente des terrains.

- Recettes de l'exercice : 45 826,92€

Elles consistent en la vente de lots et les écritures d'ordre de variation de stock qui mettent ainsi la section de fonctionnement à égalité de dépenses et de recettes, le résultat étant en investissement.

Investissement Hors-taxe

- Dépenses de l'exercice : 14 718,39€

Elles consistent en les écritures d'ordre liées aux dépenses de l'année.

- Recettes : 31 108,53€

Elles consistent en les écritures d'ordre suite à la vente des terrains.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un excédent de 16 390,14€

Le déficit d'investissement reporté de 2020 soit 66 350,22€ donne un montant total de dépenses de 81 068,61€ soit un déficit cumulé de **49 960,08€**.

Ce budget n'a pas d'emprunt.